Horaire des **collectes**

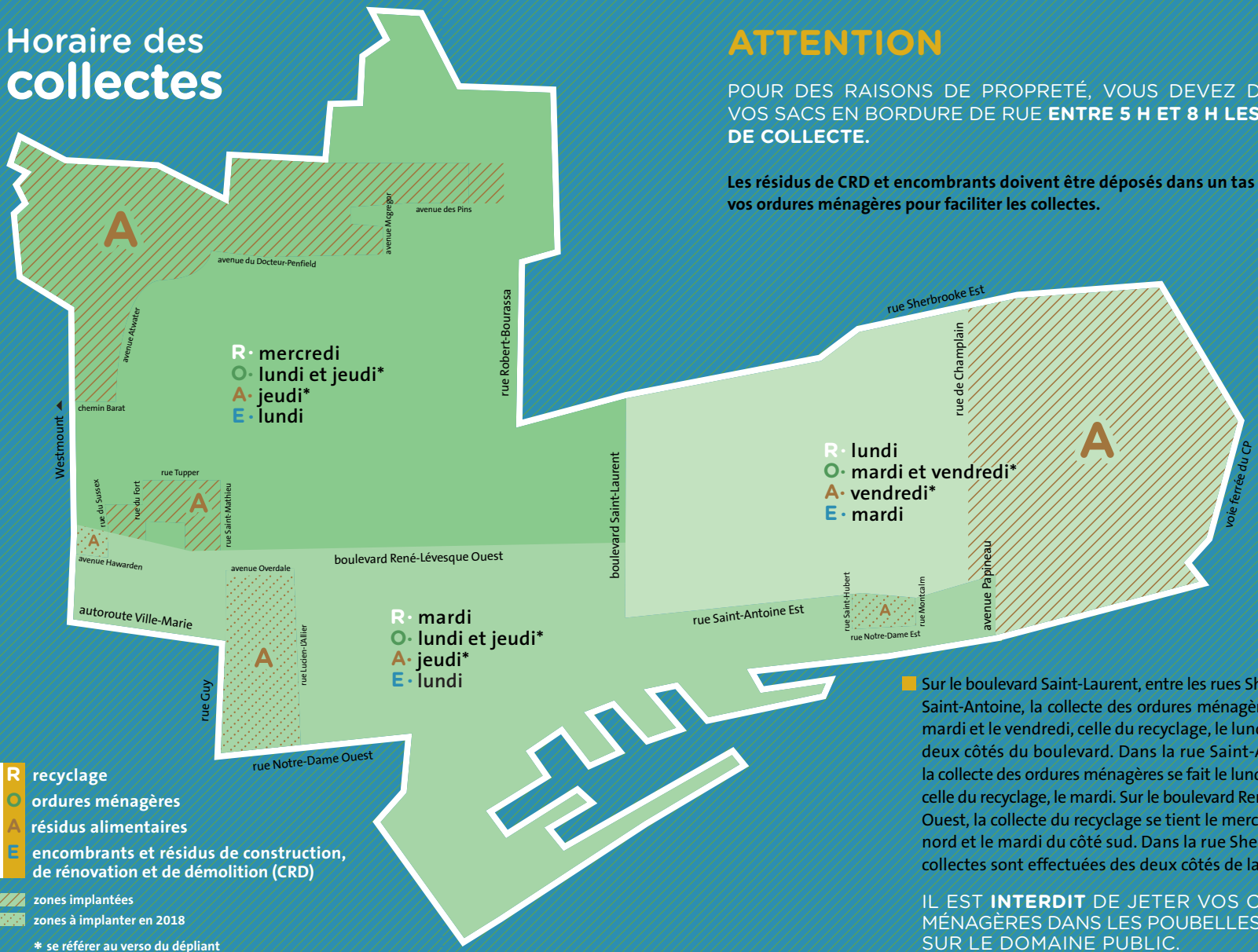

ATTENTION

POUR DES RAISONS DE PROPRETÉ, VOUS DEVEZ DÉPOSER VOS SACS EN BORDURE DE RUE **ENTRE 5 H ET 8 H LES MATINS DE COLLECTE.**

Les résidus de CRD et encombrants doivent être déposés dans un tas distinct de vos ordures ménagères pour faciliter les collectes.

Sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Sherbrooke et Saint-Antoine, la collecte des ordures ménagères se fait le mardi et le vendredi, celle du recyclage, le lundi, et ce, des deux côtés du boulevard. Dans la rue Saint-Antoine Est, la collecte des ordures ménagères se fait le lundi et le jeudi, celle du recyclage, le mardi. Sur le boulevard René-Lévesque Ouest, la collecte du recyclage se tient le mercredi du côté nord et le mardi du côté sud. Dans la rue Sherbrooke, les collectes sont effectuées des deux côtés de la rue.

IL EST **INTERDIT** DE JETER VOS ORDURES MÉNAGÈRES DANS LES POUBELLES SITUÉES SUR LE DOMAINE PUBLIC.

LÉGENDE

- **R** recyclage
- **O** ordures ménagères
- **A** résidus alimentaires
- **E** encombrants et résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

zones implantées

zones à implanter en 2018

* se référer au verso du dépliant